

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 6 juillet 2017**

OBJET

**05 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PACTE DE
RURALITE / REVITALISATION CENTRE BOURG –
AMENAGEMENT AVENUE DE GAULLE**

N° 2017-07-05
NOMENCLATURE : 7.5.1

L'an deux mille dix-sept, le six juillet à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-neuf juin 2017, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous
la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents : 16

Votants : 29

**Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Philippe LEBASTARD, Marie-Madeleine
REGNIER, Jean-Claude SALAU, Frédéric CHAPEAU, Magali LEMASSON, Michel RINCE, Yvon
LERAT, Damien CLOUET, Isabelle GROLLEAU, Valérie ROBERT, Emmanuel RENOUX, Martine
MOREL, Jean-Pierre TUAL**

Pouvoirs : 13

**Mickaël MENDES donne pouvoir à Marie-Madeleine REGNIER
Catherine HENRY donne pouvoir à Yvon LERAT
Thierry GICQUEL donne pouvoir à Philippe LEBASTARD
Elisa DRION donne pouvoir à Frédéric CHAPEAU
Lionel BROSSAULT donne pouvoir à Catherine CADOU
Gwénola LEBRETON donne pouvoir à Alain ROYER
Chantal PERRUCHET donne pouvoir à Florence CABRESIN
Aurora ROOKE donne pouvoir à Gil RANNOU
Catherine RENAUDEAU donne pouvoir à Michel RINCE
Florence CABRESIN donne pouvoir à Magali LEMASSON
Soumaya BAHIRAEI donne pouvoir à Jean-Pierre TUAL
Alain BLANCHARD donne pouvoir à Emmanuel RENOUX
Joëlle CHESNAIS donne pouvoir à Martine MOREL**

Nombre de membres :

en exercice.....29
présents.....16
ayant un pouvoir...13
votants.....29

Délibération

Rapporteur : Catherine CADOU

Dans le cadre du Pacte de ruralité, la région Pays de la Loire apporte son soutien aux communes souhaitant revitaliser leur centre-bourg dans le but d'y améliorer l'offre de logement et l'accès aux services et aux activités marchandes.

La commune de Treillières a engagé une opération de restructuration du centre-bourg avec le projet d'un nouveau quartier face à la mairie. L'avenue du Général-de-Gaulle est l'axe principal de ce nouveau quartier et nécessite un réaménagement total pour desservir les futurs logements, commerces et équipements.

Afin de conduire les études de maîtrise d'œuvre nécessaires à la réalisation de cette opération, une mission a été confiée au groupement 2LM/VOIE MIXTE, pour un montant de 51 350,00 € HT.

Le projet d'aménagement a fait l'objet d'une présentation en comité de pilotage le 2 juin 2017. Le montant estimé des travaux est de 900 646,50 € HT.

Les travaux d'éclairage public seront conduits par le SYDELA. Le montant estimé des travaux est de 50 000,00 € HT.

Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20170706-2017-07-
05-DE
Date de réception préfecture :

Ainsi le montant des dépenses prévisionnelles pour ce projet est de 1 001 996,50 € HT.

Le projet d'aménagement a en outre fait l'objet d'une concertation par le biais d'une exposition en mairie du 8 avril au 9 mai. Aucune remarque n'a été portée au registre de concertation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à 23 voix POUR et 6 ABSTENTION, décide :

- D'APPROUVER le projet d'aménagement de l'Avenue du Général-de-Gaulle pour un montant de 1 001 996,50 € HT, comprenant les études et les travaux ;

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional au titre du Pacte de ruralité.

Pour extrait conforme,

Le 06 juillet 2017,

**Le Maire,
Alain ROYERRES**



Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20170706-2017-07-
05-DE
Date de réception préfecture :